



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville
de Malartic du lundi, le 27 juin 2011, tenue au 901, rue Royale à
Malartic à 20 h 00**

M. le maire, André Vezeau préside la séance

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5

Sont absents :

M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présentes :

Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière
Me Claudyne Maurice, avocate, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2011;

1.3.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juin 2011;

**RÉSOLUTION
2011-06-276**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 1.4.- Modification à l'article 5 du règlement numéro 762 autorisant des travaux de construction pour la réfection de ruelles phase 2011 et d'une partie de la rue Laval et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 889 737 \$;
- 2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE**
- 2.1.- Dépôt de la liste sélective des déboursés au 31 mai 2011;
- 2.2.- Adoption du règlement no 766 déléguant aux directeurs de services le pouvoir d'autoriser des dépenses pour et au nom de la Ville de Malartic;
- 2.3.- Avis de motion concernant un règlement d'emprunt pour des travaux de réfection de la rue Laval de Hochelaga à Centrale et rue Laval de Centrale à Fournière;
- 2.4.- Programme de mise en valeur intégrée Hydro-Québec;
- 2.5.- Adoption du rapport financier au 31 décembre 2010 du Transport adapté La Calèche d'or;
- 2.6.- Adoption du rapport financier au 31 décembre 2010 de l'Office municipal d'habitation;
- 2.7.- Dossier enfouissement des fils chemin du Camping;
- 2.8.- Vente du lot #12 sur Dargis-Ménard;
- 2.9.- Fermeture temporaire de la rue des Pins;
- 2.10.- Chevalement de la East Malartic
- 2.11.- Malartic WIFI;
- 3.0. - URBANISME**
- 3.1.- Adoption du plan de signalisation routière de la Ville de Malartic;
- 3.2.- Demande de dérogation mineure de monsieur Derek MacDonald au 1200, avenue des Bois;
- 3.3.- Demande de dérogation mineure de l'entreprise Les Ambulances Abitémis inc., 1290, rue Royale;
- 3.4.- Demande de dérogation mineure de monsieur Olivier Daigle au 1360, avenue des Étoiles;
- 3.5.- Modification de la résolution 2010-11-544 Vente d'un terrain Parc industriel à AmNor Industries;
- 3.6.- Demande de servitude pour le terrain du 1310, avenue des Bois;
- 3.7.- Prix de vente des terrains Dargis-Ménard;
- 3.8.- Approbation plan d'aménagement BMR;
- 3.9.- Avis de motion pour modifier le règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

4.0.- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5.0.- LOISIRS ET CULTURE

5.1.- 43^e édition Tour de l'Abitibi;

5.2.- Dossier du header du Centre Michel Brière;

5.3.- Adhésion aux solutions de paiement de Desjardins;

5.4.- Adoption du plan d'action de la Politique familiale;

5.5.- Adoption du règlement no 767 concernant la tarification du Centre Michel Brière;

6.0.- TRAVAUX PUBLICS

6.1.- Modification au réseau pompe eau potable et réaménagement budgétaire;

7.0.- SERVICE TECHNIQUE

7.1.- Appel d'offres 2010-14-01 Centre Michel Brière changement des conduites d'amenées de réfrigération et de chauffage sous dalle;

7.2.- Entente sur l'installation de sondes piézométriques;

7.3.- Dépôt d'une analyse d'une étude de circulation par la Sûreté du Québec;

8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

9.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

9.1.- Retour sur compte rendu de la Commission de la culture et de la qualité de vie du citoyen du 31 mars 2011;

9.2.- Inauguration des œuvres d'art;

9.3.- Concours dans les quartiers pour Villes et Villages Fleuris;

9.4.- Nomination du président pour le Comité du 75^e de Malartic;

10.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

11.0.- AFFAIRES NOUVELLES

11.1.- Invitation et soutien financier : Journée internationale des aînés ;

11.2.- Tournoi régional féminin au Club de golf de Malartic;

11.3.- Photocopies Club de gymnastique;

12.0.- CORRESPONDANCE

13.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

14.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

RÉSOLUTION
2011-06-277

1.0.- **GREFFE**

1.2.- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2011**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2011, tel que rédigé;

Adoptée.

RÉSOLUTION
011-06-278

1.3.- **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juin 2011**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juin 2011, tel que rédigé;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2011-06-279

1.4.- **Modification à l'article 5 du règlement numéro 762 autorisant des travaux de construction pour la réfection de ruelles phase 2011 et d'une partie de la rue Laval et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 889 737 \$**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMENT

DE MODIFIER l'article 5 du règlement numéro 762 autorisant des travaux de construction pour la réfection de ruelles phase 2011 et d'une partie de la rue Laval et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 889 737 \$ afin qu'il se lise comme suit :

«Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 2 889 737 \$ sur une période de vingt (20) ans»;

Adoptée.

2.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**

2.1.- **Dépôt de la liste sélective des déboursés au 31 mai 2011**

Conformément à l'article du règlement # 543 modifiant le règlement # 539 autorisant la trésorière à effectuer le paiement des factures pour et au nom de la Ville de Malartic, Mme la trésorière dépose la liste des factures payées au 31 mai 2011.

2.2.- **Adoption du règlement no 766 déléguant aux directeurs de services le pouvoir d'autoriser des dépenses pour et au nom de la Ville de**

RÉSOLUTION
2011-06-280



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMENT

D'ADOPTER le règlement 766 déléguant aux directeurs de services le pouvoir d'autoriser des dépenses pour et au nom de la Ville de Malartic, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

2.3.- Avis de motion concernant un règlement d'emprunt pour des travaux de réfection de la rue Laval de Hochelaga à Centrale et rue Laval de Centrale à Fournière

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Daniel Magnan qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement dont l'objet consiste à emprunter pour des travaux de réfection de la rue Laval de Hochelaga à Centrale et rue Laval de Centrale à Fournière.

2.4.- Programme de mise en valeur intégrée Hydro-Québec

Dépôt à titre d'information.

RÉSOLUTION
2011-06-281

2.5.- Adoption du rapport financier au 31 décembre 2010 du Transport adapté La Calèche d'or

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le rapport financier au 31 décembre 2010 du Transport adapté La Calèche d'or;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2011-06-282

2.6.- Adoption du rapport financier au 31 décembre 2010 de l'Office municipal d'habitation

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le rapport financier au 31 décembre 2010 de l'Office municipal d'habitation;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2011-06-283

2.7.- Dossier enfouissement des fils chemin du Camping

CONSIDÉRANT QUE la Corporation minière Osisko devait faire l'enfouissement des fils le long du chemin du Camping;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE la Corporation minière Osisko doit développer le prolongement de la rue Pépito au Sud du cimetière;

CONSIDÉRANT QUE par la proposition de plan de branchement, les poteaux et les fils sur le chemin du Camping seront retirés et que c'est le but du conseil de voir disparaître ce filage électrique;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le retrait des poteaux et des fils sur le chemin du Camping;

D'AUTORISER les travaux de branchement de la rue Pépito et de l'école, tels que présentés au plan joint à la présente résolution;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2011-06-284**

2.8.- Vente du lot #12 sur Dargis-Ménard

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la vente à la Corporation minière Osisko du lot # 4 056 901 Cadastre du Québec au prix de 40 000 \$ plus les taxes à la Corporation minière Osisko;

QUE tous les frais soient attribués à la Corporation minière Osisko;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et le greffier ou greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Malartic l'acte de vente;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2011-06-285**

2.9.- Fermeture temporaire de la rue des Pins

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la fermeture temporaire de la rue des Pins les 29 et 30 juin 2011, telle qu'indiquée dans le plan joint à la présente résolution et d'avertir les services d'urgence;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2011-06-286**

2.10.- Chevalement de la East Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le plan du monument du chevalement de la East Malartic;

DE DEMANDER à la Corporation minière Osisko de faire le chevalement à une hauteur d'au moins 20 pieds;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

**RÉSOLUTION
2011-06-287**

Adoptée.
2.11.- Malartic WIFI

CONSIDÉRANT QUE la Corporation minière Osisko a demandé à la Ville de Malartic de faire des démarches afin d'obtenir des soumissions pour un projet de WIFI à Malartic ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a préparé le projet et obtenu une soumission;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic désire aller de l'avant dans ce projet, tel que proposé par la Corporation minière Osisko ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE TRANSMETTRE à la Corporation minière Osisko le dossier;

DE SIGNER un protocole d'entente avec la Corporation minière Osisko pour l'installation et l'entretien à long terme de ces équipements;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2011-06-288**

3.0.- URBANISME
3.1.- Adoption du plan de signalisation routière de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE les services des travaux publics et de l'urbanisme ont présenté un plan de signalisation routière ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut obtenir des recommandations de la Commission de la culture et de la qualité de vie du citoyen;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE TRANSMETTRE à la Commission de la culture et de la qualité de vie du citoyen afin qu'elle fasse des recommandations au conseil sur le plan de signalisation routière à la prochaine séance régulière;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2011-06-289**

3.2.- Demande de dérogation mineure de monsieur Derek MacDonald au 1200, avenue des Bois

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 1200 avenue des Bois, Malartic (lot #3 000 147, Cadastre du Québec) suite à une demande de permis de construction ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de permis amenait certaines dérogations au règlement d'urbanisme dont la construction d'un garage contigu en cour avant, d'une hauteur excédant la maison pour un garage contigu et d'une marge de recul avant de ±5,85 mètres au lieu de 6,0 mètre pour un garage contigu ;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la construction d'un garage contigu en cour avant et une marge de recul avant de $\pm 5,85$ mètres pour un garage contigu ;

DE REFUSER que la hauteur du garage contigu excède la hauteur de la maison pour une question d'esthétique, tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme;

Adoptée.

À 20h07, M. le maire André Vezeau se retire étant en conflit d'intérêt et M. Daniel Magnan le remplace.

**RÉSOLUTION
2011-06-290**

3.3.- Demande de dérogation mineure de l'entreprise Les Ambulances Abitémis inc., 1290, rue Royale

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 1290 rue Royale, Malartic (lot #4 170 512, Cadastre du Québec) suite à une demande de permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de permis amenait certaines dérogations au règlement d'urbanisme dont une marge de recul avant de 3,0 mètres au lieu de 12,0 mètres pour un bâtiment principal vendant de l'essence et une allée de circulation à sens unique de $\pm 2,4$ mètres au lieu de 4 mètres ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER une marge de recul avant de $\pm 3,0$ mètres pour un bâtiment principal vendant de l'essence et une allée de circulation à sens unique de $\pm 2,4$ mètres, tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2011-06-291**

3.4.- Demande de dérogation mineure de monsieur Olivier Daigle au 1360, avenue des Étoiles

CONSIDÉRANT QU'une première demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 1360 avenue des Étoiles, Malartic (lot #4 680 666, Cadastre du Québec) suite à une demande de permis de construction ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de ville de Malartic, par sa résolution #2011-05-238, avait refusé cette demande de dérogation mineure mais avait autorisé qu'une nouvelle demande soit faite et ce, aux frais de la Ville de Malartic ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle demande amène certaines dérogations au règlement d'urbanisme dont la construction d'une remise en cour latérale, une marge de recul latérale de ± 50 centimètres au lieu de 75 centimètres pour un bâtiment secondaire sans ouverture et un espace de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

±1,80 mètre entre le bâtiment principal et le bâtiment secondaire détaché au lieu de 2 mètres ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun espace en cour arrière parce que le talus finit à la limite arrière de la maison unimodulaire;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la construction d'une remise en cour latérale, une marge de recul latérale de ±50 centimètres pour un bâtiment secondaire sans ouverture et un espace de 1,80 mètre entre le bâtiment principal et le bâtiment secondaire détaché, tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2011-06-292

3.5.- **Modification de la résolution 2010-11-544 Vente d'un terrain Parc industriel à AmNor Industries**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MODIFIER la résolution 2010-11-544 Vente d'un terrain Parc industriel;

D'AUTORISER la vente des lots 36, 37 et 38, dimension 8 550,3 m² à 9160-4363 Québec inc. au prix de 46 000,61 \$ plus les taxes applicables et ce, tel que plus amplement décrit à la promesse d'achat d'immeuble jointe à la présente résolution;

D'AUTORISER le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Malartic ladite promesse d'achat d'immeuble;

QUE 9160-4363 Québec inc. s'engage à payer le cadastrage ;

DÈS QUE L'ENTREPRISE 9160-4363 Québec inc. a rempli chacune des conditions de la promesse d'achat d'immeuble dont le versement d'un dépôt, d'autoriser le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe à signer l'acte de vente en faveur de 9160-4363 Québec inc. pour les lots 36, 37 et 38, dimension 8 550,3 m² au prix de 5,38 \$ le mètre carré plus les taxes applicables;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2011-06-293

3.6.- **Demande de servitude pour le terrain du 1310, avenue des Bois**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 1310, avenue des Bois, demande un acte de servitude de tolérance d'empiètement pour permettre de maintenir le patio et la piscine sur une partie du terrain, propriété de la Ville de Malartic ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de l'emprise de la rue appartenant à la ville ;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un empiètement majeur ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMENT

DE REFUSER l'acte de servitude de tolérance d'empiètement pour permettre de maintenir le patio et la piscine sur une partie du terrain, propriété de la Ville de Malartic, demandé par le propriétaire du 1310, avenue des Bois;

D'INFORMER le propriétaire du 1310, avenue des Bois, que ces constructions sont sur le terrain appartenant à la Ville de Malartic;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2011-06-294**

3.7.- Prix de vente des terrains Dargis-Ménard

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMENT

DE DÉCRÉTER le prix de vente des terrains du lot #4 056 901 Cadastre du Québec au prix de 40 000 \$ plus les taxes et des lots #4 056 902 et #4 056 909 Cadastre du Québec au prix de 45 000 \$ chacun plus les taxes;

Adoptée.

À 20h10, M. le maire André Vezeau revient et reprend son siège.

**RÉSOLUTION
2011-06-295**

3.8.- Approbation plan d'aménagement BMR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMENT

D'APPROUVER les plans d'aménagement du BMR tels que présentés;

Adoptée.

3.9.- Avis de motion pour modifier le règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Jude Boucher qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement dont l'objet consiste à modifier le règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale.

4.0. - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5.0.- LOISIRS ET CULTURE

**RÉSOLUTION
2011-06-296**

5.1.- 43^e édition Tour de l'Abitibi

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMENT

D'AUTORISER un budget de 5 000 \$ pour la préparation des repas des athlètes du Tour de l'Abitibi 2011, lors de l'étape à Malartic le 21 juillet 2011;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2011-06-297

5.2.- Dossier du header du Centre Michel Brière

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues pour le changement des conduites d'amenées de réfrigération et de chauffage sous dalle sont hors budget ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux doivent être effectués aux chambres des joueurs;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMENT

D'OCTROYER un contrat à Plomberie Abitibi au montant de 19 000 \$ plus les taxes pour des rénovations au Centre Michel Brière, tel que soumissionné dans sa lettre du 23 juin 2011;

D'OCTROYER un contrat à Location Dumco inc. au montant de 18 420 \$ plus les taxes pour des rénovations au Centre Michel Brière, tel que soumissionné dans sa lettre du 5 mai 2011;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2011-06-298

5.3.- Adhésion aux solutions de paiement de Desjardins

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMENT

D'ADHÉRER aux solutions de paiement de Desjardins pour le Centre Michel Brière et d'autoriser madame Lucie Roger à signer les documents pertinents à cet effet;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2011-06-299

5.4.- Adoption du plan d'action de la Politique familiale

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMENT

D'ACCUEILLIR le plan d'action de la Politique familiale comme recommandation à la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2011-06-300

5.5.- Adoption du règlement no 767 concernant la tarification du Centre Michel Brière



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMENT

D'ADOPTER le règlement 767 concernant la tarification du Centre Michel Brière, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

6.0.- TRAVAUX PUBLICS

6.1.- Modification au réseau pompe eau potable et réaménagement budgétaire

**RÉSOLUTION
2011-06-301**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMENT

D'OCTROYER le contrat à Construction Promec au montant de 16 130 \$, tel que mentionné dans sa soumission du 23 juin 2011 pour le remplacement du débitmètre à la station d'eau potable;

Adoptée.

7.0.- SERVICE TECHNIQUE

7.1.- Appel d'offres 2010-14-01 Centre Michel Brière changement des conduites d'amenées de réfrigération et de chauffage sous dalle

**RÉSOLUTION
2011-06-302**

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres 2010-14-01 Centre Michel Brière changement des conduites d'amenées de réfrigération et de chauffage sous dalle, les soumissions suivantes furent reçues et ouvertes le 10 juin 2011 à 15h00;

Soumissionnaire	Prix (avant les taxes)
Construction Promec	133 236 \$
Cimco Réfrigération	98 700 \$
Fixair inc.	99 895 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions, celles-ci sont hors budget ;

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions, madame Lucie Roger, directrice générale et trésorière recommande de ne retenir aucune des soumissions vu qu'elles sont hors budget;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMENT

QUE l'ouverture des soumissions relatives à l'appel d'offres 2010-14-01 Centre Michel Brière changement des conduites d'amenées de



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

réfrigération et de chauffage sous dalle, soit et est ratifiée à toute fin que de droit;

DE NE RETENIR aucune des soumissions vu qu'elles sont hors budget;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2011-06-303**

7.2.- Entente sur l'installation de sondes piézométriques

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'acquisition de connaissance sur les eaux souterraines en Abitibi-Témiscamingue, la Ville de Malartic autorise le Groupe de recherche sur l'eau souterraine (GRES) de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) à installer des sondes piézométriques dans les piézomètres municipaux ;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le Groupe de recherche en eau souterraine (GRES) de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) à installer des sondes piézométriques dans les piézomètres municipaux dans le cadre du Programme d'acquisition de connaissance sur les eaux souterraines en Abitibi-Témiscamingue;

DE DEMANDER au Groupe de recherche en eau souterraine (GRES) de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) de transmettre à la Ville de Malartic toutes les données recueillies;

Adoptée.

7.3.- Dépôt d'une analyse d'une étude de circulation par la Sûreté du Québec

Dépôt à titre d'information.

8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

9.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

9.1.- Retour sur compte rendu de la Commission de la culture et de la qualité de vie du citoyen du 31 mars 2011

Dépôt à titre d'information.

**RÉSOLUTION
2011-06-304**

9.2.- Inauguration des œuvres d'art

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PROCÉDER à l'inauguration des 6 œuvres d'art soit la Forêt d'An Temps, les 4 alcôves et le carrefour giratoire, samedi le 1^{er} octobre 2011 dans les journées de la culture et d'inscrire cette activité aux journées de la culture;

Adoptée.



Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

No de résolution
RÉSOLUTION
2011-06-305

9.3.- Concours dans les quartiers pour Villes et Villages Fleuris

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMENT

DE PROCÉDER à un concours dans chacun des quartiers dans le cadre de Villes et Villages Fleuris, au montant de 50,00 \$;

DE DÉLÉGUER le choix du plus bel aménagement au conseiller de chaque quartier;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2011-06-306

9.4.- Nomination du président pour le Comité du 75^e de Malartic

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER monsieur Marcel Jolicoeur à titre de président du Comité du 75^e de Malartic;

Adoptée.

10.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

11.0.- AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION
2011-06-307

11.1.- Invitation et soutien financier : Journée internationale des aînés

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMENT

D'ACCORDER la somme de 300 \$ comme contribution financière à la Table des aînés pour la Journée internationale des aînés 2011;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2011-06-308

11.2.- Tournoi régional féminin au Club de golf de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMENT

D'ACCORDER la somme de 100 \$ comme contribution financière pour le Tournoi régional féminin au Club de golf de Malartic qui sera tenu le 21 août 2011;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2011-06-309

11.3.- Photocopies Club de gymnastique

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

ET RÉSOLU UNANIMENT

DE METTRE à la disposition du Club de gymnastique les photocopieurs
de la Ville de Malartic pour environ 500 photocopies;

Adoptée.

12.0. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont toutes été répondues.

14.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 24

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2011-06-310**

**ANDRÉ VEZEAU
MAIRE**

**ME CLAUDYNE MAURICE
GREFFIÈRE**